**MAIRIE DE SAINT CRICQ**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Septembre 2022**

**Séance ouverte :** 20h08

**Présents :** Serge CETTOLO (Maire), ULIAN Martine (1ere Adjointe), Vincent PERIER (2éme Adjoint), Yves OLIVES, Myriam CENEDESE-CONDOM, Rebecca RENSTAD, Laurent VENTRESQUE, Nadège LEPORT.

**Absents excusés :** Patrick FRATELLI

**Secrétaire de séance :** ULIAN Martine

**Procurations de vote :** de Mr FRATELLI Patrick à Yves OLIVE

**ORDRE DU JOUR :**

* Approbation du compte rendu précédent,
* Délibération pour les tarifs de la location de la salle des fêtes,
* Projet de climatisation à la salle des fêtes,
* Questions diverses.

**1 : Approbation du compte rendu précédent**

Le compte-rendu précédent est approuvé à la majorité.

**2 : Projet de climatisation à la salle des fêtes**

Le projet de mise en place de la climatisation est majoritairement voté sur le principe et sera confirmé lors de la présentation des devis au prochain conseil.

**3 : Délibération pour les tarifs de la location de la salle des fêtes**

La majorité était d’accord pour l’augmentation du tarif de la salle des fêtes.

Le prix pour les entreprises à été voté à la majorité et est passé de 200€ à 550 €.

Le vote des tarifs pour les particuliers extérieurs, les riverains et les associations est mis en attente jusqu’au prochain conseil.

**4° QUESTIONS DIVERSES :**

Suite au mail de Mme AGUIRE et son projet de raccordement sur les évacuations d’eaux usées, le conseil décide de se mettre aux normes d’assainissement et a voté à l’unanimité la délibération proposée.

Un conseiller municipal s’est entretenu avec Mme Jeanlin qui lui fait part de plusieurs faits :

1. La route du hameau de l’arcadeche est partiellement abimée, il s’avère que les ornières ont déjà étaient rebouchées.
2. Elle relate le fait qu’une branche est gênante et devrait être coupée, les employés municipaux seront chargés de s’en occuper dès que possible.
3. Elle se plein de voir les trottoirs non entretenus dans le hameau de l’arcadeche. Le conseil municipal rappelle que le règlement du lotissement stipule bien le fait que le nettoyage effectif doit être effectué par le propriétaire du logement qui donne sur la portion de trottoir concernée ou le locataire le cas échéant.

Il est nécessaire de faire enlever le lierre qui pousse sur l’église ainsi que les herbes et arbres qui poussent sur le toit. La Mairie va se renseigner sur les différentes entreprises de dévégétalisassions et demander des devis.

Le site internet de la Mairie sera remis en route à la suite de la formation avec Tiria que Mme RIBERA fera prochainement.

**Fin de la séance** : 21h00

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CETTOLO Serge** | **LIAN Martine** | **Vincent PERIER** | **Nadège LEPORT** |
| **Laurent VENTRESQUE** | **Yves OLIVES** | **Patrick FRATELLI** | **Rebecca RENSTAD** |
| **CENEDESE-CONDOM Myriam** |  |  |  |

**Après le conseil municipal**

Suite à une intervention de citoyens concernant la déviation sur la D511. Des craintes et colères sont exprimées par rapport à l’insécurité des enfants lors de leurs déplacement vers l’arrêt de bus. Ils demandent le déplacement de l’arrêt de bus, des ralentisseurs et des feux de chantier.

La Mairie va demander une entrevue avec la DIR (Direction Intercommunale des Routes) pour exposer le problème.